



SN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020 – 20H30

1. Règlement intérieur du Conseil Municipal - Approbation

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur du conseil municipal a été approuvé.

2. Commissions permanentes du conseil municipal – désignation des membres

La création de sept commissions permanentes ayant été adoptée par l'article 8 du règlement intérieur, il a été procédé à la désignation des membres :

Commission Finances – Vie économique, transition digitale : Eric STEPHANY, Sylvain ALET, Anne MEYOUR, Stéphanie GODIN, Michel PAMS, Emmanuel MASSART, Sophie RAFFARD-HERIN, Jean-Louis FELLOUS, Guillaume FABRE.

Commission Vie associative / Animation : Laure CAPELLI, Eric STEPHANY, Sylvain ALET, Christiane NAUDI, Stéphanie GODIN, Armelle BUFFET, Anne CAUSSIDIER-ALBOUY, Christine PUJOL, Claude COURTOIS.

Commission Jeunesse et Sport – Petite Enfance – Périscolaire – Centre de loisirs : Sylvain ALET, Anne MEYOUR, Cécile CREISSENT, Stéphanie GODIN, Michel MAROT, Hélène TAURAN, Jean-François ORTEGA, Christine PUJOL, Claude COURTOIS.

Commission Affaire scolaires : Anne MEYOUR, Stéphanie GODIN, Cécile CREISSENT, Agnès CAUSSIDIER-ALBOUY, Jean-François ORTEGA, Emmanuel MASSART, Christine PUJOL, Guillaume FABRE.

Commission Urbanisme, environnement transition écologique, travaux et mobilité : Patrick BURTE, Eric STEPHANY, Annie LAMOR, Bernard PERIDIER, Cécile CREISSENT, Armelle BUFFET, Jean-François ORTEGA, Jean-Louis FELLOUS, Guillaume FABRE.

Commission Séniors : Christiane NAUDI, Annie LAMOR, Michel PAMS, Michel MICHAUDET, Christine FAY, Armelle BUFFET, Philippe TRINH-DUC, Jean-Louis FELLOUS, Jocelyne PARANT.

Commission Culture – Communication : Philippe LECLANT, Laure CAPELLI, Christiane NAUDI, Annie LAMOR, Jean-François ORTEGA, Philippe TRINH-DUC, Sophie RAFFARD-HERIN, Jean-Louis FELLOUS, Jocelyne PARANT.

3. Commission communale des impôts directs – renouvellement des membres

Le conseil municipal a désigné les personnes de la commission communale des impôts directs, parmi lesquelles Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques nommera, en plus du maire qui en est le président, les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants.

4. Compte de gestion 2019

Le compte de gestion établi par le Trésorier des Matelles, n'appelle ni observation, ni réserve. Seules des discordances persistent entre l'actif du Trésorier et l'inventaire de la commune. Il est approuvé par le conseil municipal.

5. Compte administratif 2019

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2019, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement :	3 190 408,94 €
Investissement :	- 2 057 407,42 €
Résultat cumulé :	1 133 001,52 €
Reste à réaliser :	3 902,47 €

Résultat avec les restes à réaliser : 1 136 903,99 €

6. Compte administratif 2019 - affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le résultat positif de 3 190 408,94 € en section de fonctionnement du compte administratif sera affecté comme suit :

Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé :	2 053 504,95 €
Section de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté :	1 136 903,99 €

7. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Le conseil municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'année 2019.

8. Rapport et débat d'orientation budgétaires 2020

Dans le cadre de la préparation des budgets 2020, il a été débattu des orientations budgétaires envisagées. Le conseil municipal a pris acte de ces orientations et du débat intervenu.

9. Taux d'imposition pour l'année 2020

Les taux communaux, identiques à ceux de l'an dernier, sont fixés comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	107,01 %

10. Budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 présenté par chapitre et par fonction est voté globalement. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 10 278 000 € et 7 993 000 €.

11. Subventions de fonctionnement aux associations – Année 2020

Les membres du conseil municipal ont voté l'attribution pour l'année 2020 d'une subvention de fonctionnement à 43 associations pour un montant total de 88 045 €.

12. Gratuité au prorata temporis de la redevance d'utilisation privative du domaine public communal « place de l'Affenage » (COVID)

En raison de la crise sanitaire, le bar l'Affenage a été fermé du dimanche 15 mars 2020 au lundi 1^{er} juin 2020 inclus. Conformément à l'Ordonnance COVID n ° 2020-319 du 25 mars 2020, le conseil municipal a approuvé la gratuité au prorata temporis de la redevance d'occupation privative du domaine public communal « place de l'Affenage ».

13. Renouvellement du bail Télédiffusion de France (T.D.F) – site du « Calvaire » à Saint-Gély-du-Fesc

Les membres du conseil municipal approuvent une nouvelle convention liant la Ville de Saint-Gély-du-Fesc et T.D.F. mettant à disposition le terrain cadastré BC 21 afin d'exploiter la station radioélectrique.

14. Expérimentation d'un service d'autopartage sur le territoire du Grand Pic Saint Loup – Convention entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, la commune et la SAS Flex Auto Modulauto

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup propose un nouveau service de mobilité aux habitants, associations, entreprises de son territoire. Pour aider au développement de ce service la commune s'engage à accorder une autorisation d'occupation de voirie pour l'implantation de la station, à prendre un abonnement Modulauto de 2000 € TTC/an pour 20 badges/an pour les usages des services municipaux et à s'assurer du bon état des deux véhicules. Le conseil municipal approuve les termes de la convention.

15. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Hérault au profit de la commune relative à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale 112^{E1} à Saint-Gély-du-Fesc du PR 4+030 au PR 4+090 rue du Patus (au carrefour avec la rue des Erables) – Convention d'entretien relative aux dépendances du domaine public

Le conseil municipal a approuvé les projets de conventions transmises par le Conseil Départemental de l'Hérault : convention de transfert des maîtrises d'ouvrage sur la route RD112E1 du PR4 +030 au PR 04+090, convention d'entretien du domaine public départemental pour ses dépendances se situant sur les RD112E1, RD112, RD102, RD986E1, RD145 et RD127E5 dans les limites de l'agglomération et pendant une durée de 30 ans qui commencera à courir une fois la réception des travaux prononcée.

16. Avis de la commune sur annulation de la DUP du forage du « Pézouillet »

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'annulation de la DUP du forage du Pézouillet, dont la procédure sera mise en œuvre par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

17. Séniors - Adhésion à la charte Monalisa

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à la charte Monalisa qui vise à encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social de proximité afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

18. Droit à la formation des élus : définitions des orientations et fixation de l'enveloppe budgétaire

Les membres du conseil municipal fixent le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à la formation des élus à 5% du montant annuel brut des indemnités susceptibles d'être allouée aux élus, décident son inscription au budget 2020 de la commune et adoptent les orientations, les critères de répartition et les modalités d'utilisation de ce crédit de formation.

19. Evolution du Compte Epargne Temps suite à Pandémie COVID19 – Approbation du dispositif modifié

En raison de la crise sanitaire, la commune a procédé à la suppression de 5 jours de RTT pour l'ensemble du personnel suite au confinement. Concernant les congés pour les agents en Autorisation Spéciale d'Absence pendant cette période il est approuvé le versement de 5 jours de congés annuels, au titre de 2020, sur le CET, avec la pose d'un jour par an pendant 5 ans.

20. Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID19

Durant la période d'urgence sanitaire, il a été décidé d'attribuer aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, mobilisés du 16 mars au 3 mai 2020, une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1 000 €, qui sera proratisée en fonction du temps passé en présentiel, télétravail ou assimilé.

21. Régime indemnitaire des agents de la filière police municipale

Les membres du conseil municipal ont adopté la réévaluation du régime indemnitaire pour la filière Police Municipale.

22. Création Emplois saisonniers

En raison d'un accroissement saisonnier d'activités et afin de renforcer les équipes, le conseil municipal a décidé de créer 3 emplois d'adjoint technique à temps complet, du 8 juin au 30 septembre 2020.

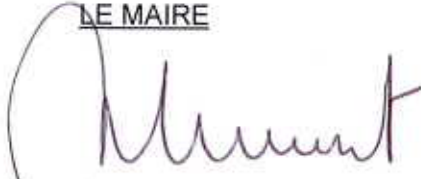
23. Personnel territorial - Modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois a été adopté.

24. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT